



# Université  
**BORDEAUX  
MONTAIGNE**

Cellule juridique

**ARRÊTÉ FIXANT LA LISTE ÉLECTORALE AFFÉRENTE AU SCRUTIN DU 15/10/2020  
RELATIF AUX ÉLECTIONS AU CONSEIL DE L'UFR STC DANS LE COLLÈGE USAGERS**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

*Vu les statuts en vigueur de l'UFR STC,*

*Vu l'arrêté du 17 septembre 2020 régissant l'élection des représentants des usagers au conseil de l'UFR STC, tel que pris après consultation du Comité électoral consultatif en date du 16 septembre 2020,*

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1: LISTE ÉLECTORALE**

- Conformément aux dispositions de l'arrêté susvisé, il est établi une liste électorale afférente à l'élection prévue le 15 octobre 2020 au conseil de l'UFR STC dans le collège usagers.
- La liste électorale est portée en annexe du présent arrêté et consultable, à compter du mercredi 23 septembre 2020, par voie d'affichage dans les locaux de l'UFR STC (Bâtiment G, couloir 1<sup>er</sup> étage) et par voie de mise en ligne dans l'espace étudiants sur une page d'informations à accès restreint aux usagers de l'université et soumis à authentification.

**ARTICLE 2: PUBLICATION**

Le présent arrêté est soumis à publication par voie d'affichage dans les locaux de l'UFR STC (Bâtiment G, couloir 1<sup>er</sup> étage) et par voie de mise en ligne sur le site internet de l'Université Bordeaux Montaigne.

**ARTICLE 3: EXÉCUTION**

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pessac, le 23 septembre 2020.

Pour l'Université Bordeaux Montaigne,  
Le Président,



Lionel LARRÉ.